



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 64019

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les entreprises des métiers de bouche, pour la mise en place de la réduction du temps de travail. Leur petite taille, en effet, et la diversité des postes de travail au sein du même établissement, ne leur permettent que très rarement de dégager un nombre d'heures suffisant pour créer un emploi, même à temps partiel. Le recours aux groupements d'employeurs est inadapté à la plupart de ces structures, qui doivent faire appel à une main-d'oeuvre dont le savoir faire est long et difficile à acquérir. De plus, en raison de la concurrence de la grande distribution, ces petites entreprises doivent souvent allonger les horaires d'ouverture de leurs commerces, rendant ainsi l'annualisation du temps de travail pratiquement impossible à mettre en place, alors même qu'elles ont de plus en plus de difficultés à trouver du personnel qualifié. Les professionnels des métiers de bouche souhaiteraient donc qu'il soit envisagé, en accord avec les partenaires sociaux, la possibilité de dégager et de négocier, par branche concernée, un contingent annuel d'heures supplémentaires, en fonction des besoins. Il lui demande de bien vouloir prendre en considération cette réalité et de lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre pour rassurer ce secteur d'activités qui compte 1 200 000 personnes, dont 850 000 salariés et 50 000 apprentis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64019

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 2001, page 4061